

## DIFFUSION DES MATCHS DE LIGUE BUTAGAZ ÉNERGIE : LA LFH RÉAFFIRME SES RÈGLES COLLECTIVES FACE AUX DÉCLARATIONS DU BBH

**La Ligue Féminine de Handball partage les objectifs de visibilité du handball féminin tout en rappelant l'importance des standards adoptés démocratiquement pour la professionnalisation du championnat.**

La Ligue Féminine de Handball (LFH) souhaite apporter des clarifications suite aux récentes déclarations du Brest Bretagne Handball (BBH) concernant la diffusion du match au Havre prévu le 1er octobre prochain.

La LFH comprend parfaitement la frustration des supporters brestois et partage pleinement leur passion pour la visibilité du handball féminin. C'est dans cette optique que la Ligue produit de nombreux matchs et accompagne les clubs dans l'autoproduction, afin de diffuser plus d'une centaine de rencontres par an sur HandballTV, tout en ayant obtenu des créneaux de diffusion sur beIN Sports. Ces efforts ont déjà permis d'augmenter significativement l'audience moyenne des matchs diffusés, contribuant ainsi au rayonnement de la discipline.

### Un projet de professionnalisation collectif et démocratique

Depuis plusieurs saisons, les services de la LFH, les clubs de Ligue Butagaz Énergie et les partenaires sociaux travaillent ensemble à la professionnalisation et à l'harmonisation du championnat. L'instauration du tracé unique pour les terrains de D1F est au cœur de ce projet, car elle garantit une image homogène et professionnelle des rencontres, condition indispensable pour développer la valeur médiatique et économique de la compétition.

Pour garantir cette qualité uniforme, les clubs ont collectivement proposé et adopté un cahier des charges incluant ces standards techniques. Après deux saisons de tolérance pour permettre la mise en conformité, les clubs ont réaffirmé cet été, par vote en assemblée générale, leur volonté d'appliquer ces règles.

La LFH tient à clarifier le cadre réglementaire : si les clubs promus peuvent disputer leurs matchs durant leur période d'adaptation de 6 mois, la diffusion reste suspendue pour garantir un standard uniforme à tous nos partenaires médias et maintenir l'équité entre les clubs. Cette règle, votée démocratiquement, vise à préserver la crédibilité de nos diffusions auprès des diffuseurs et du public.

La décision du BBH de diffuser malgré cette interdiction constitue une rupture avec ce projet collectif et crée une inéquité vis-à-vis des clubs qui respectent le cadre établi, tout en risquant de fragiliser les projets de diffusion à grande échelle, essentiels pour l'avenir du handball féminin professionnel.

« Ce débat ne se limite pas à une sanction ponctuelle : il touche directement l'image, la structuration et l'avenir du handball féminin professionnel français. Mais nous devons trouver des solutions qui concilient nos objectifs communs », précise Nodjialem Myaro, présidente de la LFH.